

SOMMAIRE

Introduction	2
Analyse opérationnelle	5
Du point de vue des partenaires (association, Education Nationale)	6
Du point de vue des familles	10
Les questions évaluatives	22
Synthèse	24
Préconisations	25

INTRODUCTION

Au cours de **l'analyse opérationnelle** (phase 2), au-delà de la phase descriptive, les acteurs locaux (institutions, associations, habitants, etc.) ont été sollicités dans le cadre d'une recherche-action participative visant à diagnostiquer, précisément et de manière collective, l'ensemble des risques et des opportunités, des forces et des faiblesses du Dispositif de Réussite Educative de la ville de Brest à travers leurs représentations et l'analyse du dispositif vécu.

Au cours de cette seconde phase, les acteurs de l'Education Nationale, les associations (AFEV, patronage laïc,...), les acteurs socioculturels (maison de quartier, centres sociaux...) ont été conviés à une journée d'étude décomposée en deux temps :

- Une demi-journée de restitution collective de la synthèse de l'analyse stratégique.
- Une demi-journée de travail concernant l'analyse de leur participation au dispositif et une synthèse collective.

Sur la base de ces données, le Cabinet ARFOS a souhaité vérifier la cohérence de l'ensemble du dispositif et son articulation avec les autres actions du PEL.

Ces rencontres doivent permettre de répondre complètement ou partiellement aux questions évaluatives suivantes :

1 - L'adaptation de l'offre éducative sur le territoire :

- La géographie prioritaire retenue pour la mise en place du DRE à Brest (les 5 micros-quartiers) est-elle pertinente au regard de l'équité et de la cohérence de l'action éducative sur le territoire ?
- L'accueil d'enfants en parcours individuels dans les services, associations et équipements de droit commun a-t-il eu un impact sur le fonctionnement de ceux-ci ? Sur les actions et projets mis en œuvre ?
- Le DRE a-t-il permis d'apporter des réponses individuelles et collectives pertinentes, voire innovantes aux enfants et à leurs familles ?

2 - L'évolution des réseaux et des partenariats sur le territoire :

- Le DRE est-il connu et compris dans les institutions et associations partenaires ? Est-il activé ?
- Le mode d'animation et de fonctionnement des ERET est-il pertinent pour une mobilisation optimale des partenaires autour du parcours de l'enfant ?
- Le PRE a-t-il contribué à créer de nouveaux partenariats sur les territoires ou à renforcer des réseaux existants ?

Dans un second temps, le Cabinet ARFOS a rencontré le public cible du dispositif (parents, enfants, jeunes) qui a bénéficié du dispositif pour recueillir leurs impressions et ressentis par

rapport à l'action, en termes d'accueil, de prise en compte de leur besoin, d'accompagnement, d'effets produits (impact) et de besoins restant à satisfaire ainsi que les indicateurs de réussite éducative qui leur paraissent pertinents.

L'échantillon des personnes rencontrées a été proposé par la mairie (ERET) (15 situations différentes ont été retenues), les enfants et les parents ont été reçus au cours d'un même entretien. Nous avons privilégié l'approche qualitative et analytique (études de cas). Dans la mesure du possible, l'échantillon des familles a été constitué selon la méthode des quotas prenant en compte les critères suivants :

- Origine géographique (quartiers).
- Tranche d'âge des enfants.
- Composition familiale.
- Sexe des enfants concernés.

Ces familles ont été consultées à partir de la trame suivante, selon l'approche diachronique (biographique) qui consiste à demander à l'interlocuteur de raconter comment les choses se sont passées pour lui, de son point de vue, il s'agit de recueillir le récit et le ressenti de son vécu :

- Pour vous, comment cela s'est-il passé par rapport au DRE, comment l'avez-vous connu, comment cela a commencé ?
- Après le premier contact, qui avez-vous rencontré, comment le parcours s'est mis en place ?
- Qu'est-ce que cela a changé pour vous ?
- Quelles étaient vos attentes au départ ?
- Pour vous, qu'est ce que c'est la réussite éducative ?
- Connaissez-vous d'autres familles qui bénéficient du DRE ?
- Puisqu'il s'agit d'évaluer, selon vous y a-t-il des choses à améliorer et lesquelles ?

Ces différents entretiens doivent permettre de répondre complètement ou partiellement aux questions évaluatives suivantes :

1 - L'implication des parents et des enfants :

- Le mode de mise en œuvre des parcours individuels favorise-t-il l'implication des parents et les enfants à toutes les étapes (construction, suivi, évaluation) ?
- Les parcours individuels ont-ils favorisé la participation des parents et des enfants dans la vie du quartier (école, centre de loisirs, club sportif...) ?
- Les projets collectifs mis en œuvre dans le cadre du DRE ont-ils permis aux parents et aux enfants de s'impliquer dans la construction, la mise en œuvre et l'évaluation ? Sont-ils innovants en termes d'implication des parents et des enfants ?

2 - L'adaptation de l'offre éducative sur le territoire :

- Le DRE a-t-il permis d'apporter des réponses individuelles et collectives pertinentes voire innovantes aux enfants et à leurs familles ?

La journée d'étude partenaire n'a rassemblé que peu de participants, 5 acteurs associatifs et 3 de l'Education Nationale, sachant que certains n'ont pas assisté à la journée entière. Le même jour, la CAF réunissait les centres sociaux du Finistère et l'Inspection Académique réunissait les directeurs d'école.

En effet, le hasard des calendriers n'a pas joué en notre faveur. Quoiqu'il en soit, le retour de cette journée sera à prendre avec les précautions qui s'imposent en termes de représentativité et de diversité. Ces informations sont également à relativiser par le fait que les participants étaient essentiellement des responsables de structures qui ne bénéficient pas forcément de la connaissance concrète de la mise en œuvre sur le terrain. Néanmoins, les informations récoltées sont intéressantes.

En revanche, pour ce qui concerne les rencontres avec les familles, la participation était au rendez-vous puisque 13 familles sur 15 se sont présentées, sans compter 2 ou 3 autres qui n'avaient pas été informées qu'elles n'avaient pas été retenues. En effet, les familles avaient posé leurs candidatures pour être interrogées et ensuite les ERET ont procédé à une sélection suivant les critères décrits ci-dessus.

Précisions :

Afin de faciliter la lecture du document et éviter des ambiguïtés d'interprétation, nous avons mis en place la codification suivante :

- Lorsque nous rapportons les propos des personnes interrogées ou participant à des réunions, la phrase ou le paragraphe est précédé du symbole suivant : ●

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Lorsque le cabinet ARFOS expose son analyse et/ou ses mises en perspective, le texte est encadré. |
|---|

- Lorsque le texte ne comporte pas de signe particulier, il s'agit de la mise en forme (sans interprétation) des différentes informations recueillies au cours de l'étude.

ANALYSE OPERATIONNELLE

DU POINT DE VUE DES PARTENAIRES (ASSOCIATIONS, EDUCATION NATIONALE)

Dans un premier temps, les partenaires ont eu connaissance de la synthèse des travaux de la phase 1. Globalement, l'ensemble des participants considère cette analyse comme reflétant la réalité qu'ils peuvent vivre concernant le DRE.

D'une manière générale, les partenaires présents reconnaissent la valeur du dispositif en termes de chance supplémentaire pour les familles en difficulté. Par ailleurs, ils mettent en avant des aspects du fonctionnement qu'il s'agit, selon eux, de pérenniser.

Ils mettent en avant l'approche humaine et peu formalisée du dispositif et pensent que les aspects formels du fonctionnement doivent rester transparents aux yeux des familles et des partenaires de manière à en faciliter l'accès.

☛ *« C'est bien le côté humain qui fait que cela fonctionne ! ».*
« L'intérêt du DRE c'est la proximité et l'humain ».
« Il faut garder une liberté de fonctionnement qui fait l'intérêt de ce dispositif ».

Les acteurs de l'Education Nationale (présents) affirment que le DRE constitue un outil complémentaire dont ils auraient du mal à se passer.

☛ *« Le DRE est intéressant car il permet de vérifier le besoin d'orientation ».*

A la suite de cette présentation, nous avons engagé une réflexion collective autour du dispositif en commençant par décrire la situation qui leur paraît souhaitable quant au fonctionnement du DRE. Il s'agit, ici, d'orienter le débat vers des solutions possibles afin d'éviter un débat circulaire centré sur les difficultés rencontrées par chacun. Deux points ressortent nettement de cette première discussion :

❑ **AMELIORER LA LISIBILITE DU DISPOSITIF**

☛ *« On vient à cette réunion parce que le sujet nous intéresse, mais on ne sait plus, on est perdu ».*
« Je ne sais pas qui, j'envoie où ? ».
« On a trouvé ça trop compliqué donc on a abandonné ».

De manière quasi unanime, les participants constatent qu'ils ont des difficultés à appréhender le DRE dans son ensemble et à distinguer son articulation avec d'autres dispositifs et notamment le PEL. Bien qu'ils participent à différentes réunions (PEL, CUCS...), il semble qu'ils n'arrivent pas aujourd'hui à se faire une représentation de la globalité de l'action éducative sur la ville de BREST.

☛ *« Dans les réunions PEL, on ne parle pas explicitement du DRE ».*

Ces partenaires souhaiteraient avoir une information précise sur le dispositif et son fonctionnement de manière à en connaître tous les rouages et donc être en capacité de l'intégrer dans leurs réflexions lorsqu'ils élaborent leurs projets

d'actions. Les associations présentes déclarent ne pas connaître les personnes qui composent l'ERET, leur seul interlocuteur est la coordonnatrice de l'ERET sur leur quartier.

Par ailleurs, lorsque ces partenaires accueillent des enfants dans le cadre du DRE, ils n'ont pas le sentiment de savoir clairement si le dispositif endosse la responsabilité en termes d'assurance ou bien si elle leur échoie.

Le sentiment de ne pas avoir une connaissance claire du dispositif et de son fonctionnement pose, pour les partenaires, la question de leur rôle dans le DRE.

□ **CLARIFIER LE POSITIONNEMENT, PARTENAIRE OU PRESTATAIRE ?**

Hormis l'AFEV qui bénéficie d'une position particulière (présence dédiée au DRE et financement spécifique), les associations se vivent plus comme des prestataires que des partenaires, alors que les acteurs de l'Education Nationale se sentent pleinement partenaires. Cette perception peut s'expliquer de la manière suivante, en reprenant la formule d'un des participants :

🗨️ *«Le DRE est un soutien pour l'Education Nationale alors que les associations sont un soutien pour le DRE ».*

Les associations (sauf AFEV) n'ont pas l'impression d'être associées au projet, ni être partie prenante depuis le début jusqu'à la fin de l'action. Elles ont le sentiment de ne pas avoir été associées à la réflexion en amont sur la question du sens du projet.

Par ailleurs, lorsqu'elles accueillent des enfants dans le cadre d'un PREI, elles n'ont pas de retour d'information concernant l'évolution de la situation et d'autre part, le DRE ne les consulte pas pour connaître les effets produits par l'action qu'ils mènent.

🗨️ *« Il y a quelque chose qui cloche quelque part car il n'y a pas de suivi après les parcours » « nous n'avons pas de retour qualitatif sur les parcours ».
« On participe au repérage du public, on a des retours de la part des jeunes (mitigé voir négatif, manque de disponibilité de certains étudiants de l'AFEV) mais pas de la part des familles ou du DRE ».*

Il semble important pour ces partenaires de bénéficier d'un minimum d'information pour se sentir associés au DRE, savoir pourquoi tel enfant est dirigé vers leur structure, avoir des retours pour pouvoir faire évoluer leur pratiques.

Selon ces mêmes partenaires, les différentes réunions dues au PEL et DRE sont chronophages et ont pour effet de décourager le partenariat. En conséquence, leur participation au projet n'est pas inconditionnelle au regard des valeurs éducatives mais dépend de critères beaucoup plus pragmatiques liés à l'efficacité.

🗨️ *« On se pose la question du rapport entre la complexification (réunions, écrits...) et l'apport de moyens supplémentaires avant d'y aller ».
« C'est quand il y a des sous à récupérer qu'on y va ».*

Le positionnement des associations vis-à-vis du DRE peut paraître paradoxal au vu de leurs différentes interventions au cours de cette journée. En effet, on perçoit nettement leur intérêt pour le dispositif et l'analyse positive qu'ils peuvent faire d'une part, et l'ambiguïté de leur posture vis-à-vis de leur engagement potentiel, d'autre part.

Ceci peut s'expliquer selon différents aspects, le statut particulier de l'AFEV, les tensions économiques qu'elles subissent et leurs relations avec la municipalité.

L'arrivée de l'AFEV sur la ville a été vécue comme un « parachutage » d'autant plus qu'elle a repris à son compte des actions que menaient déjà certaines de ces associations (aide aux devoirs) et que par ailleurs, elle est beaucoup plus soutenue financièrement (financement d'un poste de coordination) par le dispositif que les autres associations.

☛ *« Cela a été vécu comme une injonction, il n'y a pas eu de concertation et de réflexion commune ».*

Les acteurs associatifs, soumis de plus en plus aux contraintes économiques, les entraînent à envisager des compromis entre leur pérennité et la défense de leurs valeurs.

Ils se retrouvent dans une position paradoxale de dépendance par rapport à la municipalité, qu'ils entretiennent eux mêmes.

D'une manière générale, ils sont volontaires et répondent présents aux sollicitations du DRE. Ceci les maintient dans une gestion ponctuelle d'activités dont les financements dépendent largement de la ville. Il leur est donc difficile d'envisager de structurer des postes sur ces champs d'intervention sur le long terme.

Enfin, sur la question partenaire/prestataire, les associations souhaiteraient connaître le rôle exact qu'on leur assigne dans ce dispositif, il n'y a pas, a priori, de revendication pour être plutôt prestataire ou plutôt partenaire.

Par ailleurs, il est important de noter avec quelle franchise et quelle liberté ces associations ont décrit leur participation au DRE qui demande d'une part, à la municipalité de clarifier cette situation, et d'autre part, qu'elles sont prêtes à faire le choix de ne pas participer au DRE, le cas échéant.

❑ LE REPERAGE DU PUBLIC

Durant la phase 1, nous avons noté que le tissu associatif était peu impliqué dans le repérage du public qui pourrait bénéficier du DRE.

Tout d'abord, ce constat est à mettre en parallèle avec le chapitre précédent, si l'on ne se sent pas partenaire, comment et pourquoi s'impliquer ? D'autre part, les associations ne remettent pas en cause ce constat et nous livrent différents éléments d'explication :

- **Le manque d'outil**

Leur méconnaissance du fonctionnement global du dispositif ne leur permet pas de savoir précisément quand il est opportun de contacter le DRE en fonction de tel ou tel jeune. Les partenaires ont besoin de repères/critères pour pouvoir orienter les familles vers le DRE.

Les partenaires ont besoin de repères pour adresser une famille au DRE ou alors, ils envoient toutes les familles au DRE qui fait le tri par la suite.

☛ « On adresse une famille au DRE lorsqu'on ne sait pas quel type de réponse apporter »

« Qui a droit au DRE ? »

Les associations souhaiteraient pouvoir travailler en amont avec les ERET pour construire un langage commun, des représentations partagées et une approche commune afin de travailler tous dans le même sens.

- **La légitimité**

Les associations ont le sentiment que les familles ne leur reconnaissent pas de légitimité pour faire appel au DRE.

Il est raisonnable de penser qu'il s'agit ici d'un transfert du ressenti sur les familles. Il semble qu'il faille comprendre qu'il ne s'autorise pas à le faire puisque qu'on (la municipalité) ne les a pas autorisés formellement.

- **La cohérence**

Il semble que le fonctionnement (méconnu) du DRE amène les associations à se poser des questions sur les valeurs éducatives et entraînerait des réticences à faire appel au dispositif.

☛ « Les parents sont pris en charge pour tout et ne se sentent peut être plus investis dans l'éducation de leurs enfants ».

« Est-ce que les différents dispositifs n'ont pas dissocié les parents de leur rôle éducatif ? » « On a un mal fou à faire venir les familles sur les clubs coup de pouce ».

« Comment faire pour organiser l'implication des parents ? ».

Le peu d'investissement des associations au repérage des situations fait directement référence à leur positionnement vécu dans le dispositif (plutôt prestataire que partenaire) et par voie de conséquence, elles ne se considèrent ni légitimes, ni légitimées dans ce rôle.

D'autre part, le DRE affichant une prise en charge individuelle et les associations fonctionnant avant tout sur le mode collectif, le DRE n'apparaît pas comme le partenaire naturel dans le développement de leurs actions.

□ L'EVOLUTION DES RESEAUX

Il s'agit ici de déterminer en quoi le dispositif aurait modifié l'étendue et la nature des réseaux de partenaires mais également les pratiques et la zone d'influence des acteurs locaux.

☞ *« Cela nous a ajouté un dispositif supplémentaire/complémentaire et des fois des difficultés supplémentaires »*

Comme nous l'avons vu précédemment, le DRE a fait intervenir un acteur supplémentaire (AFEV) qui semble avoir fortement modifié le paysage partenarial. En effet, les associations ont le sentiment que l'AFEV a drainé la quasi totalité des bénévoles étudiants qui se désengagent des autres structures dans lesquelles ils intervenaient précédemment.

Néanmoins, les structures de Bellevue qui font de l'accompagnement scolaire et l'AFEV ont réussi à faire une plaquette commune et définir un partenariat via le PEL.

Par ailleurs, le DRE a eu le mérite de faire entrer de manière plus prégnante l'Education Nationale dans le PEL. Auparavant, les enseignants se représentaient le PEL comme le gestionnaire privilégié des activités post et périscolaires et ne l'avait pas repéré comme le coordinateur de la politique éducative locale.

Il semble également que la mise en place du DRE ait amené les enseignants à modifier leur regard et leurs pratiques vis-à-vis des élèves en difficulté et leur famille.

☞ *« Maintenant, quand on parle politique éducative, je pense PEL ».*

En revanche, du point de vue des associations, le DRE n'a pas apporté de modifications de leurs pratiques ni de leur zone d'influence.

DU POINT DE VUE DES FAMILLES

Aucune des familles interrogées ne connaissait le DRE avant qu'on ne leur en parle, quelle que soit l'année d'entrée dans le dispositif.

A ce propos, il semble que les familles concernées ne font attention à l'information qu'à partir du moment où elles en ont besoin.

On ne peut donc pas considérer qu'il y ait ici un déficit d'information sur le DRE. Il est alors nécessaire de réfléchir à la manière de diffuser cette information afin qu'elle soit disponible au bon moment pour être recevable.

Peu de familles en discutent avec d'autres, particulièrement les enfants et jeunes concernés qui ne souhaitent pas que cela se sache (ils ont envie d'être comme les autres, ils ne veulent pas se distinguer de cette manière-là).

Les familles ne connaissent qu'un seul interlocuteur, la coordonnatrice de l'ERET qui, en quelque sorte, incarne à leurs yeux le dispositif (lorsque je leur disais DRE, les familles répondaient par le prénom ou le nom de la coordinatrice). Même si ces familles ont bien conscience qu'il y a une équipe derrière, aucune n'a jamais rencontré les membres de l'ERET.

Par ailleurs, les rencontres avec la coordonnatrice ont lieu, la plupart du temps, au domicile des familles, cela renforce l'attachement aux personnes (le côté humain du dispositif). Le niveau de confiance est important et le rôle de la coordonnatrice très valorisé.

☛ « Elle fait presque partie de la famille ».
« Elle vient à la maison, on l'a adoptée ».
« Je ne sais pas ce que j'aurais fait sans elle ».

D'une manière générale, les familles n'ont pas connaissance des échéances du PREI, ni la fin du parcours, ni des points d'étapes. Il semble que ceci soit géré « au fil de l'eau » en fonction des besoins et des opportunités.

Nous le verrons plus tard, la plupart du temps, le recours au dispositif intervient lorsque les parents font le constat de leur difficulté à gérer eux-mêmes la situation et le DRE vient les soulager dans leurs difficultés et leur culpabilité. Cette situation fait que les familles ont tendance à se laisser porter par le dispositif, du moins dans les premiers temps du PREI.

Il est à noter que lorsqu'il existe une fratrie, si l'aîné a bénéficié du DRE, les parents ont tendance à y recourir de manière préventive pour les puînés. Il semble que cette première expérience les a rendus plus vigilants par rapports aux enfants qui suivent, ceci témoigne également d'une certaine efficacité du dispositif.

Par contre, il est assez rare que les aînés fassent profiter leur frère ou sœur de ce qu'ils ont appris (méthode de travail, trucs et astuces) au cours de leur accompagnement par le DRE. Cet aspect fait référence à un aspect fondamental du dispositif : la mise en relation avec un tiers détaché des enjeux familiaux qui favorise la discussion et les apprentissages.

❑ L'ENTREE DANS LE DISPOSITIF

La plupart du temps, les parents ont détecté que quelque chose n'allait pas avec leur enfant et qu'il faut agir. Face à cette situation, ils adoptent deux types de stratégie qui sont étroitement liées à leur situation sociale, leur propre expérience de la réussite et les réseaux qu'ils ont à leur disposition.

Pour les plus isolés, une attitude fataliste ou attentiste pour lesquels il sera nécessaire qu'un professionnel détecte la difficulté et qu'il les oriente vers le DRE.

Pour ceux qui bénéficient de ressources plus efficaces (réseau social, fréquentation des structures associatives et socio culturelles, une identité globalement positive*), une attitude volontariste qui va les pousser à rechercher eux-mêmes une solution mais bien souvent, se posera la question des ressources financières pour mettre en œuvre ces solutions.

*il s'agit ici de personnes qui portent eux-mêmes un regard plutôt positif sur leur parcours et qui bénéficient également d'un regard positif des autres sur ce qu'ils sont aujourd'hui¹

Ainsi que nous l'avons vu au cours de la phase 1, il y a différents types de prescripteurs pour orienter les familles vers le DRE : l'Education Nationale dans la majeure partie des cas (70%), suivi des parents (21%) et ensuite à la marge (entre 1% et 3%) les acteurs socio-éducatifs et les travailleurs sociaux. Au cours de ces entretiens une nouvelle catégorie est apparue : les coordonnatrices des ERET.

Quand les parents sont prescripteurs :

Lorsque ce sont les parents qui ont pris contact avec le dispositif, cela peut se passer de différentes manières :

- **Directement.**

☞ « Nous avons compris que notre enfant avait besoin d'un accompagnement en dehors de la maison, on ne savait plus faire nous mêmes, elle ne fournissait pas assez de travail à la maison et ses notes étaient plus que moyennes. Nous avons cherché la solution pendant 2 ans, on a même embauché des personnes pour aider aux devoirs à la maison mais les finances n'ont pas suivi. On a fini par trouver de l'information sur le DRE et on les a contactés par mail ».

- **Par l'intermédiaire d'une présentation du DRE (par la coordonnatrice dans le cadre de l'école).**

Dans cette configuration les deux mamans concernées sont représentantes de parents d'élèves.

☞ « Mon enfant avait besoin de soutien scolaire et d'une remise en place à la maison (relation parent enfant). Comme j'avais des soucis à la maison, j'ai saisi l'occasion et j'ai été lui taper sur l'épaule (à la coordonnatrice de l'ERET) ».

¹ En référence au mécanisme de double transaction identitaire, C.DUBARD 2000

☞ « Mon enfant avait des difficultés à progresser, il manquait d'assurance et l'angoisse que les professeurs me donnaient à moi, m'ont amenée à prendre contact avec la coordonnatrice ».

- **Par l'intermédiaire d'un professionnel.**

☞ « Ma fille aînée est dyslexique. En 3^{ème}, le prof principal m'a parlé du DRE, j'ai ensuite pris rendez vous. Comme cela a bien marché pour la première, j'ai demandé si on pouvait faire la même chose avec la deuxième fille qui est en 6^{ème} ».

☞ « Nous avons déménagé sur Brest puisque nous sommes en instance de divorce. Mon enfant est dyslexique, la séparation plus le changement d'école, ont augmenté ses difficultés. Il a commencé à se dévaloriser, il s'est persuadé qu'il était nul. L'assistante sociale et l'éducatrice m'ont parlé du DRE et je les ai contactés ».

☞ « Leur père est parti de la maison au début de l'année scolaire. Il y a eu tout de suite des problèmes de comportement à l'école : bagarre, isolement, affabulation, violence... (3 enfants à l'école primaire). A ce moment-là, le directeur de l'école a tiré la sonnette d'alarme, c'était panique à bord. Il m'a parlé du DRE et je les ai contactés ».

Quand l'Education Nationale est prescriptrice : les parents sont moins acteurs que dans les autres cas de figure pour le premier contact avec le DRE.

☞ « Mon enfant a une maladie qui l'a empêché d'aller régulièrement à l'école pendant 4 ans (CE2-4^{ème}), ce qui a entraîné un retard scolaire. A son entrée en 3^{ème}, le professeur principal m'a parlé du DRE et s'est mis en contact avec eux. Ensuite, c'est le DRE qui nous a contactés, nous on n'a pas fait plus de démarches que ça ».

☞ « Mon aîné avait des difficultés à organiser son travail seul, le collège nous a mis en contact avec le DRE, c'est l'assistante sociale qui a fait les démarches. Comme ça a donné de bons résultats pour le premier, j'ai fait appel au DRE pour mon deuxième enfant (CE2) ».

☞ « Mon enfant a une maladie qui lui pose des problèmes d'apprentissage à l'école. La CPE nous a parlé du DRE et a pris contact avec eux ».

☞ « Quand mes enfants (2 au primaire et 1 au collège) sont arrivés en France, ils ne parlaient pas la langue et là-bas, l'école c'est pas pareil, c'est un rythme plus lent et ils ne font pas autre chose que du travail scolaire. Ils avaient des difficultés scolaires dans presque toutes les matières. C'est la directrice de l'école qui m'en a parlé et elle a pris contact avec le DRE ».

Quand les acteurs socio-éducatifs sont prescripteurs :

☞ « Après le décès du papa, j'ai un peu délaissé mon enfant et les résultats à l'école ont baissé, il n'y avait plus rien à l'école. En discutant au patronage laïc, j'ai entendu parler du DRE, le responsable m'a mise en contact avec eux ».

Quand la Coordonnatrice de l'ERET est prescriptrice :

🗣️ « Je suis seule à la maison avec mes 3 enfants et je n'ai pas été beaucoup à l'école. J'avais des problèmes avec les gosses à l'école et à la maison. Un jour à l'école, la coordonnatrice est venue parler du DRE et comme elle me connaissait, elle m'a dit que mes enfants pourraient y aller ».

❑ **TYPES DE PARCOURS**

Chaque situation est particulière et les réponses apportées sont à chaque fois adaptées à ces particularités. Même si en apparence on peut penser que les différentes PREI sont assez semblables dans leur déroulement et dans les actions proposées, l'individualisation s'exprime à travers des détails et l'approche :

- Adaptation de la personne qui accompagne (âge, sexe, centre d'intérêts...).
- Proposition d'activités nouvelles (cirque, écoute musicale, rap...) auxquelles les parents n'auraient pas pensé.
- Rythme adapté à la famille et au jeune concerné.
- Point d'entrée centré sur la demande principale des parents.

En fonction de la demande initiale des parents ou de la requête du prescripteur, le parcours sera centré sur une action principale :

Centré sur l'accompagnement scolaire :

Dans cette configuration, les attentes des parents et des jeunes concernent l'amélioration des résultats scolaires et une aide extérieure pour y parvenir.

🗣️ « On pouvait avoir des gens qui nous donnaient un coup de main ».
« Avoir au moins la moyenne partout ».
« Assurer son année ».
« Tout parent a envie que son enfant réussisse, au départ l'attente était uniquement scolaire mais cela a apporté plus, une bonne relation parent enfant ».

Dans ce cas, il est d'abord convenu, la plupart du temps, de la mise place d'un accompagnement par un étudiant de l'AFEV qui vient à domicile 1 à 2 fois par semaine pour aider l'enfant à faire ses devoirs et prendre le temps de lui réexpliquer certains cours.

Il s'agit ici de faire appel à une personne compétente dans l'aide aux devoirs, qui peut s'occuper de l'enfant de manière exclusive à domicile et suppléer les parents dans cette tâche. Au-delà de cette première fonction, cette personne extérieure à la maison et dégagée des enjeux familiaux, peut engager une relation sereine avec le jeune qui facilite la transmission des connaissances et qui lui permet également de se confier, de discuter....

Dans un second temps, l'étudiant propose au jeune de l'accompagner dans des sorties et activités qui vont contribuer à son développement personnel et à sa sociabilisation. Par la suite, l'AFEV adresse aux familles un programme d'activités dans lequel le jeune et la famille peuvent s'inscrire en fonction de leurs possibilités

et leur intérêt.

En fonction des besoins exprimés par la famille, le DRE peut proposer d'autres interventions, aide au départ en vacances (famille et ou enfant), proposition de chantiers jeunes pour l'autofinancement de projets, inscription dans des activités sportives, passage du BAFA...

Centré sur l'organisation du travail :

Ici, les attentes des familles se situent au niveau d'une aide extérieure pour apprendre à s'organiser dans le travail scolaire.

🗨️ *« Que l'enfant reprenne confiance en lui ».*
« Avoir une aide dans les méthodes de travail ».
« Bénéficier d'un apport extérieur qui permet de dépasser le conflit avec les parents, quand c'est quelqu'un de l'extérieur, cela prend un autre sens ».

Dans cette situation, un étudiant de l'AFEV accompagne le jeune afin qu'il trouve une organisation dans son travail scolaire qui lui convienne et qui soit pertinente. Ensuite, le parcours se déroule globalement de la même manière que dans le paragraphe précédent.

Centré sur le développement personnel :

Dans cette situation, ce sont plutôt les parents qui ont des attentes sans pouvoir exprimer clairement les actions qui pourraient être mises en place. Dès lors, ils attendent beaucoup du DRE pour trouver cette solution. La plupart du temps, il s'agit de pratiquer des activités individuelles ou collectives. A ce moment, se pose la question de l'accessibilité en termes de connaissance de l'offre et en termes de moyens financiers.

🗨️ *« Pour le développement de mon enfant ».*
« Régler les problèmes de comportement à l'école ».
« Voir ce que doit voir un enfant dans sa jeunesse, paysage, loisirs... ».
« Trouver la solution pour l'enfant ».
« Que ma fille soit bien ».

Ici, les enfants n'ont pas à proprement parler de difficultés par rapport à leur travail scolaire. Ils ont plutôt un comportement qui pose problème à l'école et à la maison. Dans ces conditions, le DRE leur permet, à travers une activité qu'ils ne connaissent pas bien souvent, de s'exprimer autrement. En effet, dans la plupart des cas, il s'agit de familles qui vivent un peu repliées sur elles-mêmes, la mère et les enfants sortent peu de la maison et ne connaissent pas les différentes activités dans lesquelles ils pourraient s'inscrire.

C'est ainsi que les enfants se voient proposer une activité cirque, écoute musicale, centre de loisirs, RAP et les mamans l'atelier « les parents raconteurs d'histoire ».

Bien souvent dans cette situation, il s'agit de créer de la distance entre les parents et les enfants, de sortir d'une relation fusionnelle et de permettre à la mère de « souffler un peu » et de pratiquer une activité pour elle seule.

❑ LES EFFETS SUR LES PARENTS ET LES JEUNES

Les bénéfices sont multiples pour les parents et les enfants et se situent à plusieurs niveaux. Parmi toutes les familles rencontrées, une seule n'était pas satisfaite des résultats produits par un premier accompagnement d'un an, mais avait tout de même décidé de s'engager pour une année supplémentaire.

Toutes ces familles considèrent que c'est une chance incomparable de bénéficier de ce dispositif et qu'il faudrait qu'il soit accessible à tous ceux qui en ont besoin. Par ailleurs, la plupart sont prêtes à témoigner de leur histoire (enfant et parents souvent) pour expliquer ce qu'est le DRE et ce que cela peut apporter.

Ces familles apprécient également la souplesse et la légèreté du dispositif et saluent l'engagement bénévole des étudiants de l'AFEV.

🗣️ *« C'est une bonne aide ».*

« Cela permet de bénéficier d'un suivi sans être dans l'assistantat et sans que cela prenne trop de temps » « un accompagnement à la maison, j'ai tout à portée de main ».

Au niveau des parents :

Un soutien parental qui a pour premier effet d'améliorer les relations familiales. Immédiatement, les parents mettent en avant cet aspect, le DRE leur permet de trouver une personne (coordonnatrice ERET) qui les aide à reprendre leur place de parent en termes d'autorité et de modèle éducatif. Le regard extérieur de la coordinatrice et l'espace de parole créé au cours de leurs rencontres permet à ces parents de discuter de leurs difficultés, de les relativiser et d'envisager de nouvelles façons de faire. Ce contact est rassurant parce qu'en cas de difficulté, les parents savent qu'ils ont un interlocuteur avec lequel ils peuvent parler en confiance.

🗣️ *« Ça m'a permis de remettre ma tête en ordre ».*

« C'est un relais qui soulage et qui règle des conflits familiaux parfois ».

« Avoir une personne avec qui parler des problèmes, un soutien pour décider, bénéficier d'un regard extérieur ».

« J'ai quelqu'un, je peux compter sur lui quand j'ai besoin ».

« Quand j'appelle, je trouve toujours les réponses ».

« Ça permet de cerner les difficultés ».

« C'est bien d'avoir à faire à d'autres personnes que les professeurs ».

Le dispositif permet également de trouver une personne (étudiant AFEV) qui est compétente pour aider les enfants dans leurs devoirs et leur apprendre à s'organiser dans leur travail. Lorsqu'ils comprennent encore les devoirs de leurs enfants, ils manquent de pédagogie ou la relation est trop compliquée pour les aider et pour les autres, ils se considèrent dépassés par rapport aux matières scolaires.

Pour certains, c'est le manque de temps qui pose le plus de problème, ce sont des parents qui cumulent les petits boulots durant des horaires atypiques. Dans ces conditions, ils ne sont pas très disponibles pour leur enfant et cette présence à la maison les rassure. Ils préfèrent que quelqu'un vienne chez eux plutôt que leur enfant ait à se déplacer seul dans la ville.

☛ *« Je n'ai pas fait beaucoup d'études et je ne pouvais pas l'aider ».*
« L'étudiant sait mieux expliquer que moi, c'est un soulagement ».
« Besoin d'avoir quelqu'un d'autre qui prend le relais parce que la situation prend beaucoup de temps et on n'a pas vraiment le temps ».
« Les étudiants expliquent mieux. Nous, on a oublié et on n'a pas appris avec les mêmes méthodes ».
« Cela m'aide parce je ne suivais plus dans les devoirs ».

Il semble qu'une des conséquences directes de l'intervention de ces personnes extérieures (de l'ERET et étudiants AFEV) consiste à restaurer le dialogue entre les enfants et les parents sur un autre mode que le conflit et la culpabilité.

Enfants et parents passent du sentiment d'échec et de mal être au retour à la compétence et donc à une certaine forme d'assurance : les enfants face à la tâche scolaire et vis à vis de leur propre image, les parents par rapport à leur rôle éducatif et à l'angoisse pour l'avenir de leur enfant.

☛ *« Quand il y a des bonnes notes, ça se passe bien à la maison et là c'est plus facile d'être parent dans ces conditions-là ».*
« Le taux de réussite est bien, je suis fier ».
« C'est important que mes enfants réussissent ».

Pour ces familles, le DRE leur a également permis de relativiser le temps. Ils s'aperçoivent que redoubler une classe est moins grave qu'il n'y paraît et qu'au bout du compte, ce n'est pas du temps de perdu. Ils prennent conscience que tous les enfants ne se construisent pas forcément à la même vitesse. Ils peuvent prendre des libertés avec les normes.

☛ *« Ça améliore les rapports parents enfants ».*
« Maintenant, on a des projets, l'année dernière on en avait pas ».
« Avec le DRE, on a pu revoir les choses autrement entre nous ».
« On a appris à se parler autrement ».
« Cela a épanoui mon enfant donc cela m'a épanoui et du coup, je prends mes distances, et qu'il se construise tranquillement ».

Une médiation qui fait jouer l'effet réseau et offre une ouverture sur l'extérieur. Il est fréquent que les coordonnatrices mettent à disposition leur réseau de partenaires au service des familles et leur permettent ainsi de franchir la porte des structures socio culturelles dans lesquelles les familles ne connaissent personne et hésitent donc à entrer. Par l'intermédiaire de la de l'ERET, ces familles ont le sentiment d'être accueillies de manière privilégiée. Cette médiation s'opère également entre les familles et les administrations (par exemple, en facilitant la prise de rendez-vous avec le lycée ou leur faire rencontrer des professionnels qui pouvaient leur apporter une aide).

D'une manière générale, le DRE permet souvent aux familles de découvrir l'offre d'activités présentes sur leur ville et par voie de conséquence, leur permet de s'ouvrir sur l'extérieur. Plusieurs familles ont également rencontré d'autres parents et se sont aperçus que leur situation n'était pas unique, qu'il n'y avait pas qu'eux qui pouvaient rencontrer des difficultés.

Pour certains, le DRE a permis de trouver des dispositifs pour le départ en vacances des enfants et par la suite, les parents ont pensé qu'ils pourraient eux-mêmes partir aussi.

☛ « Ça a permis une rupture avec la famille, cela permet aux parents de souffler et à l'enfant de voir autre chose, ça a fait beaucoup de bien à tout le monde ».
« Si je devais en avoir encore besoin, je sais que cela existe ! ».
« J'ai découvert des activités auxquelles je n'aurais pas pensé pour mes enfants ».
« Ce qui était bien aussi pour nous, c'était la rencontre avec d'autres parents, on se rend compte qu'on n'est pas tout seul ».
« Je connaissais tout le monde mais pas le dispositif ».
(Les parents raconteurs d'histoires) : « On travaille en collaboration avec les profs, on a pris l'habitude de s'exprimer en public, j'ai une copine qui est allée défendre son budget pour le GPAS ».

Cela apporte également une aide financière pour les loisirs. Quasiment toutes les familles rencontrées ont fait état de difficultés financières pour assumer le coût des loisirs pour leurs enfants ou bien le coût des transports. Il y a des familles qui n'ont pas l'habitude de participer à des activités extérieures, mais celles qui le souhaitent sont souvent confrontées à la difficulté de les financer.

☛ « J'avais trouvé une aide extérieure (pour l'aide aux devoirs) mais financièrement je ne pouvais plus suivre ».
« Cela m'a permis de trouver une aide financière pour les vacances et pour les sorties ».
« Cela m'a permis de connaître de nouvelles activités, je les connaissais, mais je ne les aurais pas envoyées moi-même parce que je n'avais pas les moyens ».

Le DRE a modifié le regard des parents sur l'orientation de l'enfant. Ces parents ressentent une pression sociale forte quant au cursus de leurs enfants, qu'il s'agisse du type de filière ou du rythme selon lequel il se déroule. Ils pensent qu'il n'y a qu'un modèle valable, celui qui est socialement valorisé et qui se déroule dans le temps prévu.

L'intervention du DRE leur a permis à la fois de relativiser cette question et de refaire confiance aux choix de leurs enfants.

☛ « Il a fallu du temps pour que j'accepte que la section pro n'est pas que pour les idiots, pour moi le BTS c'est un minimum ».
« Ça aide à l'orientation, le système actuel me fait peur, être choisi par une machine euh! ».
« Cela m'a apporté un soutien psychologique quand je ne savais plus quoi faire pour mon enfant et cela a aidé pour l'orientation ».
« J'ai décidé de mettre mon fils à l'internat parce que c'était mieux pour lui ».
« J'ai préféré lui faire redoubler sa classe pour recommencer sur de bonnes bases ».

Au niveau du jeune :

Les jeunes sont moins bavards que leurs parents, les effets décrits ci-après sont souvent rapportés par les parents et confirmés par les enfants.

Les étudiants de l'AFEV et les jeunes finissent souvent par lier des relations étroites, ils deviennent confidents, mentors ou substitut parental lorsqu'un des deux est parti ou décédé. Cela permet souvent aux plus timides de faire le pas pour pratiquer une activité parce qu'ils ne sont plus seuls, ils sont accompagnés d'un grand. Lorsqu'on est adolescent, c'est plus valorisant et motivant de faire les choses avec un jeune adulte qu'avec ses parents.

L'effet combiné de l'expérience de la réussite et de la relation avec d'autres adultes que les parents font « grandir » ces enfants. J'ai rencontré des jeunes qui pourtant ont une histoire assez lourde mais qui ont des projets très précis en termes de projet professionnel et/ou de vie. On peut dire qu'ici, le DRE est facteur de résilience ².

Le DRE a contribué à l'élargissement du réseau social de tous les jeunes interrogés. Cela commence par la rencontre avec la coordonnatrice de l'ERET qui permet le plus souvent de libérer la parole des jeunes.

Ensuite, il y a la relation avec l'étudiant de l'AFEV qui est un adulte, mais un jeune adulte et surtout, il n'est pas l'un des parents et peut afficher une neutralité par rapport aux enjeux liés à la réussite de l'enfant ou du jeune.

Puis après, à travers les diverses activités, ces enfants rencontrent de nouvelles personnes et de nouveaux univers.

☛ *« Ça m'a beaucoup aidé au niveau scolaire et en dehors, on m'a fait rencontrer des gens, découvrir des activités et connaissances d'autres choses ».*
« Il y a moins d'enjeux avec une personne extérieure, cela permet d'être accompagné par une autre personne que ses parents et il nous fait connaître des gens qu'il connaît ».
« Ils ont fait des sorties, ils ont vu pas mal de choses, pour se repérer dans la ville ».
« Ça lui a fait un accompagnement, une présence, une compagnie ».
« Ça m'a apporté de meilleures notes et j'ai pu parler avec quelqu'un que je ne connais pas ».
« Mon garçon a de meilleures notes et surtout il a trouvé une présence masculine avec qui il est complice ».
« Cela a apporté un soutien particulier qui n'existe plus en seconde pour les enfants dyslexiques ».

La relation particulière ainsi établie permet la **ré-assurance** du jeune par rapport à ses capacités. L'accompagnement proposé dans le cadre du DRE permet de rassurer l'enfant sur ses capacités en lui montrant qu'il est capable comme les autres d'y arriver. L'accompagnement individualisé, la reformulation des apprentissages, la transmission de méthodes de travail permettent à l'enfant de briser la spirale du découragement.

☛ *« Ça l'a débloquée et motivée. Avant, elle était hésitante par rapport à son projet professionnel ».*
« Cela m'a permis de me faire des amis plus facilement, quand on va mieux dans sa tête, on va plus vers les autres ».
« Ça aide à se trouver, à trouver ce que l'on veut faire, à trouver sa voie, je suis plus sûre de moi, ça fait du bien de savoir qu'on est soutenu ».
« J'ai trouvé vraiment ce que je voulais faire ».
« Quand on comprend quelque chose, on écoute beaucoup plus en cours, quand on ne comprend rien, on ne demande pas ».
« Je fais du foot et je joue avec les copains, je découvre de nouvelles activités et j'ai appris à nager, j'ai réussi ! » « C'est une approche différente pour expliquer les cours et les leçons, plus ancrée sur des situations réelles ».
« Ça s'est bien passé, j'ai beaucoup évolué » « les résultats ont suivi, jamais je n'ai vu ça depuis qu'il est à l'école ».

² La résilience serait le résultat de multiples processus qui viennent interrompre des trajectoires négatives.

Le DRE lui a permis de devenir plus autonome. L'expérience de la réussite amène les jeunes à faire, de nouveau, des projets et se prennent en main pour y parvenir. Il arrive parfois que ce soit eux-mêmes qui décident qu'ils n'ont plus besoin de l'accompagnement du DRE et disent souvent à leurs parents qu'ils vont faire les choses seuls maintenant. Bien entendu, il s'agit ici d'adolescents.

☛ *« Il a obtenu son brevet des collèges, il est devenu autonome dans son travail et n'a pas voulu renouveler l'accompagnement, il est plus sûr de lui ».*
« Mes enfants ont réussi à s'adapter et à réussir ».
« Maintenant, j'aime un peu l'école, je joue, on a fait plusieurs sorties, je travaille plus ».
« Il sait déjà ce qu'il veut faire et où il veut aller ».
« Il a pris de l'assurance, il trouve ses stages lui-même. Après l'arrêt du RAP, il a retrouvé le Hip Hop tout seul, il prend plus de choses en main, plus il se sentait bien, plus à la maison ça allait aussi ».
« Il a pris les choses en main pour s'inscrire dans l'école qu'il voulait ».
« Elle s'est mis la barre plus haut que je ne pensais ».
« Il a réussi à avoir son brevet des collèges, réussi à se vendre, montrer ses motivations pour entrer dans l'école qu'il voulait, il a repris le tennis qu'il avait abandonné ».
« Ça lui a permis de s'exprimer autrement qu'à travers le parcours scolaire classique ».

□ **LES FORMES DE REPRESENTATION DE LA REUSSITE EDUCATIVE**

La réussite scolaire est le plus souvent citée mais elle n'est pas considérée comme une finalité. La réussite scolaire est un moyen, le moyen incontournable pour s'insérer dans notre société.

La réussite scolaire comme moyen :

- **De se réaliser**

La réussite scolaire constitue une norme qui permet de bénéficier d'une reconnaissance sociale. Sans cette reconnaissance sociale, les parents et les enfants sont en souffrance et éprouvent des difficultés à se projeter dans l'avenir.

La réussite scolaire représente la clé qui permet de faire des choix et d'espérer faire ce que l'on souhaite et devenir quelqu'un qui nous correspond.

☛ *« La réussite scolaire permet d'être bien dans sa vie quand l'enfant réussit, il se sent mieux à l'école et dans sa tête, ça encourage davantage un enfant à travailler ».*
« C'est aussi réussir à se trouver, à trouver sa voie, la bonne filière ».
« Etre bien soi même, assurer son avenir ».
« Trouver des solutions pour mieux réussir à l'école, avoir de l'expérience ».
« Que l'enfant soit bien dans son corps, qu'il soit dans un bon état d'esprit pour réussir ce qu'il veut faire ».
« C'est la réussite scolaire pour arriver à ce que les enfants veulent, c'est plus

agréable d'avoir des enfants qui y arrivent ».

« C'est aller au bout de soi-même pour faire ce que l'on a envie de faire ».

« Ça passe par les maths, c'est arriver à faire les choses tout seul, avoir de bonnes notes et comprendre ».

« C'est aussi tout ce qu'il y a autour de l'école ».

« C'est quand on passe d'un cycle à un autre ».

« Dépasser les anciennes difficultés pour se construire, avoir confiance, ne pas avoir peur de construire une famille, qu'ils se sentent bien ».

- **D'obtenir un bon travail**

La réussite scolaire, c'est « le ticket d'entrée » pour avoir un bon travail. Pour la plupart des parents rencontrés, un bon travail, c'est avant toute autre chose que ce qu'ils font. Ces parents considéreront que leurs enfants ont réussi s'ils accèdent à une meilleure condition sociale que la leur et s'ils exercent un métier plus valorisant qu'eux.

Pour les enfants, c'est faire un métier qui leur plaît et qui rapporte suffisamment pour vivre correctement.

☛ *« Avoir un boulot à la fin des études ».*

« Si tu veux faire un concours, il faut un diplôme ».

« C'est avoir une famille, savoir se débrouiller dans les démarches administratives pour avoir accès aux allocations et aides diverses ».

« Peu importe ce que fait mon enfant tant qu'il a un métier qui lui plaît ».

« Ce sont les résultats scolaires qui permettent d'avoir un bon travail, qu'elle soit bien dans sa tête et qu'elle fasse le métier qu'elle aura choisi ».

« L'éducatif, c'est l'école ».

L'orientation dans son projet de vie :

Pour d'autres, la réussite éducative, c'est trouver son chemin et cela passe par des relais et des conseils. Dans ces cas là, l'aide s'adresse d'abord au parent pour que les enfants en bénéficient par la suite.

☛ *« Bien orienter les parents et les enfants, aider à partir dans la vie pour quelque chose de positif ».*

« C'est une aide aux parents dans l'encadrement des enfants et dans la réussite des enfants ».

« Ça doit permettre aux enfants de s'ouvrir vers l'extérieur ».

« Recréer une communauté éducative, humaniser l'école, savoir qu'on s'occupe de vous, que vous n'êtes pas seul ».

□ LES SIGNES QUI ALERTENT LES PARENTS

Ici, les parents et les enfants ont répondu à la question suivante : comment sait-on quand on a besoin du DRE ? Il s'agit ici de savoir selon quel critère les parents vont considérer qu'ils ont besoin d'avoir recours au dispositif et quelles sont les raisons qui les amènent à accepter ce type d'accompagnement.

- Quand les parents voient que leur enfant est en détresse.
- Quand les parents ne savent plus comment faire seuls, qu'ils ne sont plus capables d'aider leurs enfants, qu'ils sont complètement perdus ou qu'ils ont

- envie de laisser tomber.
- Quand on a du mal à l'école et/ou que l'école vous alerte.
- Quand on a une question à poser par rapport à un enfant, pour recadrer les enfants, « *au lieu de taper dessus et bien j'appelle* ».
- Quand on sait que notre enfant a besoin d'activité ou autre et qu'on n'est pas sûr d'avoir les moyens financiers.
- Ça peut être aussi pour un enfant qui a besoin de s'extérioriser ou de vaincre sa timidité.

Les pistes d'amélioration selon les familles :

Il faudrait que tous puissent en bénéficier et le plus tôt possible et qu'il y ait suffisamment de personnes pour intervenir. Les parents insistent sur cet aspect préventif du DRE et disent tous que s'ils l'avaient connu avant, ils l'auraient utilisé plus tôt.

- 🗨️ « *Il faut transmettre aux autres et le plus tôt possible (classe)* ».
- « *Il faudrait que le DRE prenne en charge très tôt, on intervient souvent a posteriori* ».
- « *C'est mieux que l'enfant soit aidé dès le départ* ».
- « *Repérer les enfants en difficulté dès le CP* ».

Il faudrait diversifier les ressources pour intervenir dans les champs les plus variés, trouver le moyen de développer de l'accompagnement social, culturel (faciliter l'entrée dans les structures de loisirs, faire partager des centres d'intérêt).

Il faut faire attention à la temporalité des étudiants en termes de disponibilité par rapport au rythme scolaire des enfants. Les étudiants sont disponibles environ entre novembre et mai alors que l'année scolaire démarre en septembre et que les enfants en difficultés ont besoin de l'accompagnement le plus tôt possible.

Faire en sorte que le dispositif dure dans le temps.

- 🗨️ « *Surtout continuer dans cet esprit là, ce n'est pas que sur l'école, et il n'y a pas qu'une personne, il y a la famille, c'est complet et sans imposer* ».
- « *Je n'ai pas trouvé cela ailleurs, on a toujours un truc mais on a jamais le tout* ».

Le DRE doit jouer un rôle de médiateur entre les familles et l'Education Nationale, il doit permettre d'envisager la réussite de l'enfant en dehors des « canons » de l'école.

- 🗨️ « *Le DRE c'est une façon d'humaniser l'école, il y a beaucoup de rejet dans le système* ».
- « *L'accompagnement à la maison, c'est à garder* ».

Il est nécessaire de retravailler l'information autour de ce dispositif et accompagner ceux qui en ont besoin pour faire la démarche d'y entrer. Il y a également un besoin de connaître les résultats de ce dispositif.

- 🗨️ « *Il faut que les parents franchissent le pas, certains ont des difficultés à accepter le besoin* ».
- « *On n'est pas assez informés, on ne sait pas qui peut en bénéficier* ».
- « *Il faudrait aussi savoir si la réussite tient dans le temps* ».
- « *Ça serait intéressant de se revoir plus tard dans 2 ou 3 ans pour témoigner de la réussite du parcours auprès des autres et du DRE* ».

LES QUESTIONS EVALUATIVES

L'adaptation de l'offre éducative sur le territoire :

- L'accueil d'enfants en parcours individuels dans les services, associations et équipements de droit commun a-t-il eu un impact sur le fonctionnement de ceux-ci ? Sur les actions et projets mis en œuvre ?
- Le DRE a-t-il permis d'apporter des réponses individuelles et collectives pertinentes, voire innovantes aux enfants et à leurs familles ?

Ainsi que nous avons pu le constater, les associations (hormis l'AFEV) ne se sentent pas partie prenante du DRE et déclarent que ce dispositif n'a eu aucun impact sur leur fonctionnement. Par ailleurs, cette question ne concerne pas l'AFEV puisqu'elle est apparue sur le territoire pour servir le dispositif.

Quant aux services municipaux (uniquement service des sports) et aux acteurs de l'Education Nationale, cela a changé leur regard sur les familles en difficulté et les a amenés à modifier leur accueil.

Du point de vue des familles, l'impact du DRE semble tout à fait positif et les satisfait. L'innovation du dispositif réside dans la mise en relation avec des services, des structures et des accompagnateurs qui leur ont permis de connaître mieux l'offre éducative sur la ville. Par ailleurs, cela a permis aux parents d'envisager le côté éducatif de certaines activités auxquelles ils n'auraient pas pensé.

L'accompagnement individualisé a permis de faire entrer une tierce personne dans la cellule familiale qui a souvent contribué à fluidifier et apaiser les relations parents-enfants et les restaurer dans leurs rôles respectifs.

L'évolution des réseaux et des partenariats sur le territoire :

- Le DRE est-il connu et compris dans les institutions et associations partenaires ? Est-il activé ?
- Le mode d'animation et de fonctionnement des ERET est-il pertinent pour une mobilisation optimale des partenaires autour du parcours de l'enfant ?
- Le PRE a-t-il contribué à créer de nouveaux partenariats sur les territoires ou à renforcer des réseaux existants ?

Du point de vue institutionnel, le DRE semble tout à fait identifié et intégré. Il est activé autant que de besoin, notamment par l'Education Nationale, à tel point que certaines écoles ont repris à leur propre compte des actions (dans le cadre des Aides Personnalisées) développées par le DRE l'année précédente.

Néanmoins, il semble qu'il faille éclaircir avec le Conseil Général et les membres des ERET les

conditions d'articulation entre la mise en place d'un PREI et des mesures éducatives telles que : AEMO, IOE...

En effet, les acteurs ont intégré aujourd'hui que lorsqu'une famille était prise en charge dans le cadre d'une mesure éducative, il n'était pas possible de mettre en œuvre un PREI en même temps et que, s'il en existait déjà un, il fallait y mettre fin ou le suspendre.

Il semble qu'il faille prendre le temps d'y réfléchir plus avant car il serait dommage de se priver des bénéfices liés au DRE, même lorsque la famille bénéficie d'un suivi éducatif.

La question des réseaux et du renforcement des partenariats reste encore largement à construire. Néanmoins, cet état de fait n'est pas imputable au mode d'animation des ERET, il résulte plutôt d'une relation dégradée entre le tissu associatif et la municipalité.

Il s'agit ici, pour la municipalité, de faire preuve de pédagogie pour réexpliquer le DRE aux partenaires locaux et leur déterminer une place précise dans le jeu des acteurs.

L'implication des parents et des enfants :

- ❑ Le mode de mise en œuvre des parcours individuels favorise-t-il l'implication des parents et les enfants à toutes les étapes (construction, suivi, évaluation) ?
- ❑ Les parcours individuels ont-ils favorisé la participation des parents et des enfants dans la vie du quartier (école, centre de loisirs, club sportif...) ?
- ❑ Les projets collectifs mis en œuvre dans le cadre du DRE ont-ils permis aux parents et aux enfants de s'impliquer dans la construction, la mise en œuvre et l'évaluation? Sont-ils innovants en termes d'implication des parents et des enfants ?

L'implication des parents et des enfants est à relativiser par rapport à la manière dont ils sont entrés dans le dispositif (ont-ils pris eux-mêmes contact ou bien l'a-t-on fait pour eux), leur disponibilité au départ (étaient-ils en recherche active ou bien plutôt dans une position résignée), du type de relation entre les parents et les enfants (les enfants étaient-ils eux-mêmes demandeurs, étaient-ils consentants ou bien contraints par leurs parents).

En fonction de ces différents critères, la prise d'initiative sera plus ou moins longue à se mettre en place. Il faut considérer l'implication des familles comme évolutive et également comme une conséquence de l'accompagnement exercé au cours du PREI.

Néanmoins, chaque ERET essaye de favoriser au mieux cette implication des uns et des autres en fonction des situations.

Nous l'avons vu précédemment, les familles ne sont pas formellement informées de la mécanique du parcours (construction, suivi, évaluation). Par contre, ils y sont aussi actifs qu'ils le peuvent. Par ailleurs, il n'y a pas de planification a priori du parcours. Les familles savent quand cela commence et que c'est à durée déterminée. Mais les points d'étapes se mettent en place au fil de l'eau et selon les besoins exprimés soit par la famille, soit par le DRE.

D'une manière générale, le DRE a permis aux familles (davantage pour les enfants que pour les

parents) de participer à la vie du quartier à travers diverses activités (centre de loisirs, sports, chantiers jeunes, sorties, séjours, activités culturelles) auxquelles elles ne participaient pas auparavant et parfois qu'elles ne connaissaient même pas. Le DRE leur a permis d'une part, de connaître l'existence de ces activités et leur localisation, et d'autre part, leur a bien souvent fourni une aide financière pour s'y inscrire.

SYNTHESE

Le DRE apparaît complexe aux partenaires (associations sauf AFEV) et ils ont des difficultés à l'appréhender de manière globale.

En revanche, pour les familles, l'organisation est totalement transparente, elles ne connaissent que la coordonnatrice.

Le tissu associatif a besoin que la municipalité clarifie le rôle qu'elle souhaite leur voir jouer dans le DRE. Ces associations ne se sentent pas, pour le moment, investies dans le dispositif et en conséquence, n'en ressentent pas d'effet. La municipalité doit trouver le moyen de se réconcilier avec ces acteurs locaux.

Les bénéfices liés au DRE pour les familles sont multiples et indéniables et le fonctionnement leur convient tout à fait.

Néanmoins, deux points restent à vérifier :

- Le niveau de dépendance des familles vis-à-vis du dispositif.
- La capacité à transférer les acquis dus au DRE dans le temps.

PRECONISATIONS

Nous vous présentons, ici, des pistes d'améliorations, sous la forme d'options. Il vous appartiendra de retenir celles qui vous apparaissent les plus pertinentes. Par ailleurs, nous vous proposons des outils et des bases théoriques qu'il s'agira de travailler collectivement afin de les rendre opérationnels.

En cas de besoin, le Cabinet ARFOS peut vous proposer un accompagnement pour leur mise en œuvre sur le terrain.

Les différentes préconisations présentées visent les objectifs suivants :

- ⇒ Investir l'aspect prévision/protection de la prévention.
- ⇒ Améliorer la qualité du dispositif.
- ⇒ Outiller les différents acteurs.
- ⇒ Optimiser les moyens.

Pour ce faire, nous vous proposons d'agir sur différents registres :

□ **L'organisation du partenariat**

D'une manière générale, il s'agit de retravailler les connexions entre les dispositifs et les acteurs :

- Formaliser les liens entre les dispositifs et les acteurs et les rendre lisibles.
- Formaliser la transversalité à partir d'une construction partagée.
- Réfléchir à une gestion intégrée de la réussite éducative.
- Allouer des rôles aux différents acteurs.

Cette question mérite d'être travaillée à deux niveaux : en interne auprès des différents services municipaux et en externe auprès des associations notamment (les autres partenaires se sentant déjà investis dans le dispositif).

Concernant les différents services municipaux, il s'agit qu'ils réfléchissent à la manière dont ils peuvent contribuer à la politique éducative globale de la ville et que cela aboutisse à des mises en œuvre concrètes sur le terrain.

Par exemple, comment les services culturels intègrent-ils dans leur programmation et dans leurs activités l'accessibilité des publics concernés en termes d'attractivité, de communication, de proposition d'actions collectives et retour d'informations vers le DRE qui pourrait contribuer à affiner son diagnostic ? Ou bien, comment le service des sports revoit son organisation territoriale pour toucher plus facilement le public concerné et de quelle manière il développe des offres de pratiques sportives de loisirs puisqu'il est difficile d'en trouver dans les clubs sportifs (football notamment)³.

Globalement, il s'agit ici de répondre à la question : comment la ville de BREST s'organise en interne pour mettre en œuvre sa politique éducative globale. Cela nécessitera également de passer d'une gestion plutôt sectorielle à une gestion dite de projet.

³ Ces exemples ne sont ni exhaustifs ni complets.

Au niveau externe, et plus particulièrement en ce qui concerne les différentes associations de la ville, il s'agit avant tout de décider de leur rôle dans le DRE et des différentes missions que la ville souhaite leur confier. Il s'agit, ici, pour la municipalité, de décider si elles doivent être prestataires ou partenaires et lesquelles.

Bien entendu, il semble plus intéressant et plus dans l'esprit du dispositif de les associer le plus largement possible en amont et en aval des actions et notamment les investir du rôle de prescripteurs.

Par ailleurs, ce choix de partenariat aura pour effet de faire baisser le nombre de réorientations sur certains quartiers puisque dans le doute, les partenaires adressent les familles de manière inconditionnelle au DRE et laisse le soin aux ERET de faire le tri.

□ **La communication sur le dispositif**

Cette communication vise deux cibles distinctes : les partenaires opérationnels (associations) et le public (familles). Pour chacun de ces interlocuteurs, la problématique est différente.

Pour ce qui concerne les associations, il s'agira avant tout de statuer sur leur rôle dans le dispositif partenaires ou prestataires. S'ils sont uniquement prestataires, l'organisation du dispositif doit être transparente pour eux. Lorsqu'ils accueillent des enfants dans le cadre d'un PREI, il n'est pas utile qu'ils le sachent. Ils accueillent cet enfant comme un autre.

Par contre, si vous souhaitez qu'ils soient pleinement partenaires, il est nécessaire qu'ils aient connaissance d'un certain nombre d'informations. Dans un premier temps, il est impératif de retravailler avec eux les valeurs et les orientations éducatives qui président au dispositif.

Dans un second temps, il faudra leur réexpliquer le fonctionnement précis du dispositif.

Enfin, lorsqu'ils accueilleront des enfants et /ou des familles dans le cadre d'un PREI, ils devront au moins connaître les objectifs du parcours, les résultats attendus de leur action et qu'ils aient connaissance de l'évaluation des effets produits par leur action (condition pour que le DRE ait un impact sur leurs pratiques et leurs actions).

Pour ce qui concerne les familles, il s'agit de leur fournir l'information au moment où elles en ont besoin. C'est-à-dire qu'il faut diffuser une information récurrente dans des endroits stratégiques (écoles, collèges, structures socio éducatives, fédération de parents d'élèves, réunions de quartier,...) et à des moments opportuns (la rentrée scolaire et le retour des vacances de février). Cette information viendra en plus des supports déjà existants (qui sont à maintenir) et plutôt sous forme de communication orale.

Dans un souci d'efficacité, il s'agira de former des relais de communication : les travailleurs sociaux, les parents d'élèves (fédérés), les animateurs (socio culturels) etc. Ces relais pourront exercer une sorte de veille et délivrer l'information au bon moment aux familles qui en auraient besoin.

❑ Le développement d'outils

Les différents outils à développer se situent à différentes étapes : le repérage, l'orientation, l'évaluation et la traçabilité.

Au niveau du **repérage** des situations, il s'agit de déterminer des critères qui permettent aux partenaires de détecter un éventuel besoin du dispositif et d'en référer aux parents. Nous avons constaté que certains parents avaient besoin qu'un professionnel les alerte pour qu'ils se tournent vers le DRE et que dans la plupart des cas, ils vivent cela comme un soulagement.

Les différents critères nous ont été livrés par les familles elles-mêmes, il s'agira certainement de les affiner et de les enrichir mais ils constituent actuellement une bonne base et une base entendable pour les familles :

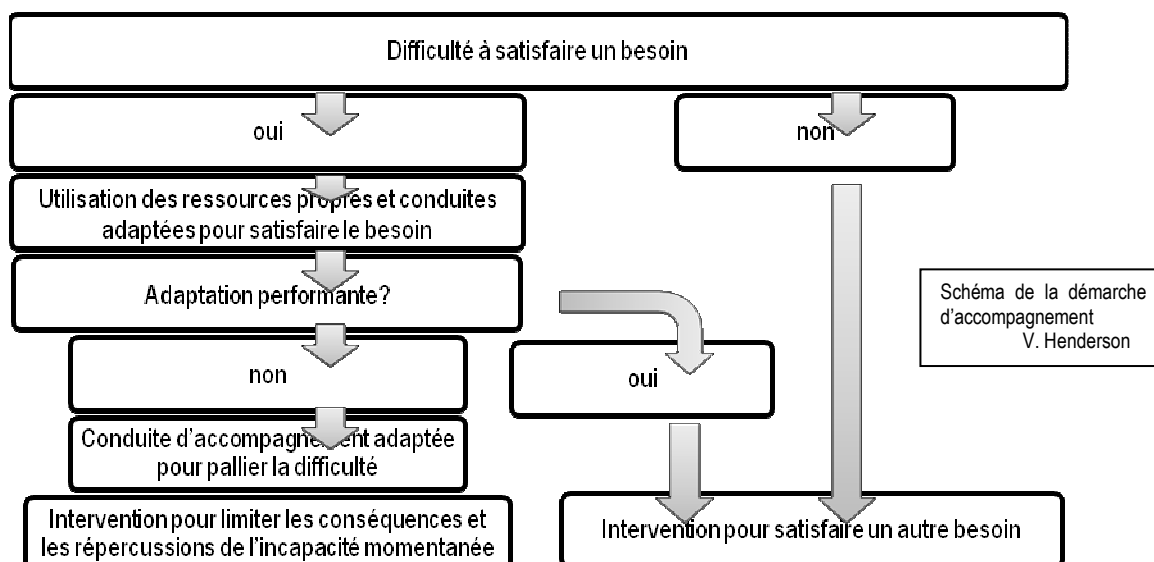
- Baisse des résultats scolaires.
- Isolement, introversion de l'enfant.
- Modification du comportement en groupe.
- Sensation de mal être.
- Modification des relations familiales.
- Les parents ne savent plus quoi faire.
- D'une manière générale une modification de posture, d'attitude.

Bien entendu, il ne s'agit pas de signaler quoi que ce soit. A partir de ce repérage, il s'agit d'ouvrir un dialogue avec les parents pour savoir ce qu'ils en pensent et éventuellement, le cas échéant, leur proposer le DRE.

Au niveau de l'**orientation**, c'est-à-dire la définition des actions qui vont constituer le parcours, nous préconisons un certain nombre d'aménagements.

En premier lieu, appliquer systématiquement les principes de l'accompagnement. En effet, aujourd'hui le DRE a tendance à combler des manques sans forcément mobiliser les ressources des familles.

L'accompagnement commence par l'identification des ressources individuelles et la prise de conscience de ces ressources par la ou les personnes concernées. Ensuite, on regarde de quelle manière on peut les mobiliser et en dernier lieu, on met en œuvre ce qui est nécessaire pour les compléter.

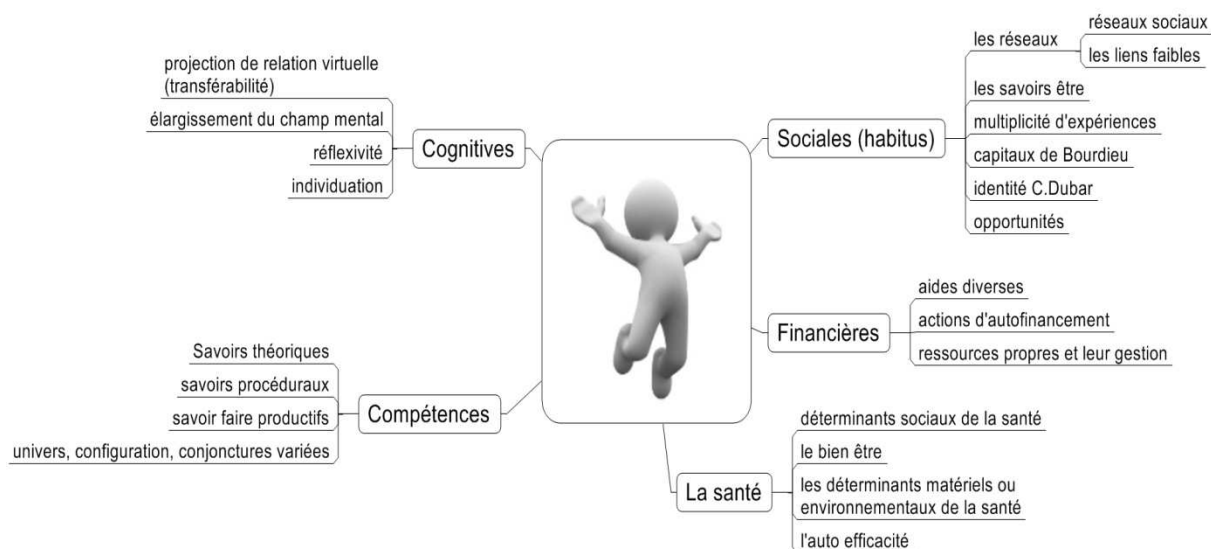


Par ailleurs, ce travail, a priori sur les ressources individuelles, aura pour effet de favoriser l'implication des familles dès le début et notamment dans les actions collectives auxquelles les enfants participent (club coup de pouce par exemple).

Nous l'avons vu dans la phase 1, l'orientation était plutôt fondée sur l'identification de difficultés et les moyens pour y remédier.

Il nous apparaît plus pertinent de raisonner sur les ressources propres de l'individu et de réfléchir à la manière de les mobiliser et de les développer. Par ailleurs, en privilégiant cette approche, il est vraisemblable que les champs thématiques des parcours s'en verront élargis et enrichis.

Dans le schéma ci-dessous, nous vous proposons une grille de lecture des différentes ressources qu'un individu peut mobiliser.



A l'heure actuelle, **le système d'évaluation** produit essentiellement des indicateurs quantitatifs, cela est conforme à la demande de l'état (grille d'évaluation annuelle) mais n'est pas suffisant pour mesurer les impacts sur le terrain.

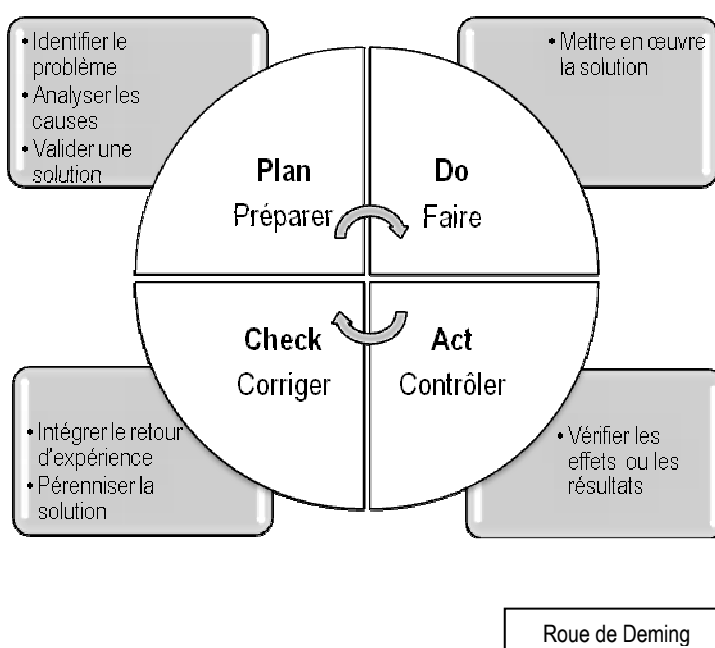
Il apparaît primordial de développer une évaluation qualitative au sein du DRE d'une part, parce que les critères quantitatifs ne peuvent pas à eux seuls rendre compte des effets du dispositif. D'autre part, les critères qualitatifs permettent de rendre compte des interactions entre les acteurs, du ressenti du public, de représentation des différents acteurs... En résumé, les critères qualitatifs servent à rendre compte du « côté humain » du dispositif.

En termes d'évaluation, il serait également intéressant d'organiser une évaluation à 6 mois ou 1 an après une fin de parcours qui permettra de mesurer la persistance des effets du dispositif, le degré d'indépendance du public vis-à-vis du DRE et le retour à l'autonomie du public. De plus, ce travail devrait pouvoir se mettre en place facilement puisque les familles interrogées se sont déclarées prêtes à témoigner de leur expérience et semblent y attacher une importance. En

effet, le vécu qu'elles en ont est globalement positif et elles ont envie de le partager pour que d'autres puissent en bénéficier.

A l'issue de ces trois premières années d'exercice, le DRE a produit des expérimentations, des pratiques, des procédures, nous l'avons vu parfois différentes en fonction des territoires. Par contre, il n'en existe pas formellement **la trace**.

Dans l'optique de la pérennisation du DRE, il faudra nécessairement penser à son optimisation. L'organisation de **la traçabilité** consiste à consigner l'histoire de l'action et à rendre compte des différentes évaluations qui ont conduit à différentes réorientations qui doivent conduire à la mise en œuvre des « bonnes pratiques ». Cette traçabilité participe à l'amélioration continue de la qualité du dispositif.



Il serait également intéressant que les différents territoires croisent leurs expériences et les partagent pour construire une connaissance commune de la problématique de la réussite éducative.

Par ailleurs, n'oublions pas que le soutien financier de l'Etat n'est pas garanti dans le temps. Cette pratique de la traçabilité permettra également, le moment venu, de concevoir de quelle manière il est possible de transférer tous les acquis du DRE dans les dispositifs restant actifs.

Pour partie, cette étude contribuera à cette traçabilité mais il sera nécessaire de l'approfondir et de l'inscrire dans un mouvement continu.

❑ **Le fonctionnement des ERET**

L'intérêt de constituer des équipes de réussite éducative réside dans la mise en œuvre d'une approche pluridisciplinaire. Or, aujourd'hui, dans les ERET à Brest, les

professionnels de l'intervention sociale (CESF, agent de développement social, ES, EJE) sont sur-représentés au détriment des professionnels de la santé, du sport et de la culture.

Cette remarque ne remet pas en cause la qualité des intervenants actuels mais il est indéniable que la pluridisciplinarité n'est pas actuellement effective.

Par ailleurs, seule l'équipe de Kéréderm bénéficie de l'apport d'une psychologue et l'équipe la plus diversifiée est celle de Pontanezen.

Effectivement, il n'est certainement pas aisé de trouver autant de compétences disponibles pour intégrer les ERET.

D'autre part, nous avons constaté, qu'aux yeux du public et des partenaires, le DRE se résume à une personne référente, la coordonnatrice de l'ERET.

En conséquence, il serait peut-être intéressant de réfléchir à des ERET à géométrie variable. En effet, ces équipes n'ont pas besoin d'exister de manière figée et attachée à un territoire.

Il serait certainement plus profitable de raisonner en équipes virtuelles ou potentielles en privilégiant les compétences en fonction des situations à étudier. Cela nécessiterait de repérer des professionnels ayant des compétences utiles pour le DRE et de s'assurer de leur concours à la demande, indépendamment des notions de territoire.

De plus, on pourrait également imaginer que la fonction de référent pourrait être redistribuée sur certaines personnes qui constituent actuellement les ERET de manière à anticiper les fortes montées en charge constatées sur tous les territoires et la gestion des PREI qui s'étalent sur plusieurs années.

En effet, cette fonction de référent pour les situations accueillies peut être assumée par d'autres personnes que la coordonnatrice de l'ERET.

De cette manière, le dispositif gagnerait en réactivité, en diversité et ne changerait rien aux yeux du public.

❑ **L'approche préventive**

Différentes préconisations présentées ci-dessus contribueront à l'amélioration de l'approche préventive du DRE. Néanmoins, le dispositif doit trouver le moyen de s'adresser beaucoup plus aux plus jeunes (2-6 ans).

De manière à investir l'aspect prévision/protection de la prévention et pour compléter le Dispositif de Réussite Educative, la ville de Brest pourrait envisager de mettre en place un système de veille éducative.

Les principes⁴ :

- Identifier, analyser et comprendre, du côté des publics, les besoins qui ne seraient pas pourvus de réponses adaptées.

⁴ Note de la DIV sur la veille éducative de novembre 2001

- Repérer, dès qu'ils se manifestent, les dysfonctionnements générés directement ou indirectement par l'intervention publique elle-même.
- Améliorer en continu la prévention de ces dysfonctionnements et des ruptures.
- Disposer d'une palette la plus complète possible de moyens de réponses adaptées, individuelles et collectives.
- S'assurer de la mise en œuvre de ces réponses et au besoin, de les mettre en œuvre directement.
- Rechercher les démarches ou expériences développées ailleurs ou dans d'autres domaines et qui pourraient contribuer à la conception de réponses inédites aux problèmes posés.

La veille éducative n'a pas pour objet de faire retourner à tout prix les jeunes dans un processus de re-scolarisation (même s'il faut réfléchir aux conditions dans lesquelles ils peuvent le faire sans rencontrer les écueils qui les avaient conduits à quitter le système scolaire). Il ne s'agit pas non plus de les faire rentrer dans des dispositifs qui n'auraient pour autres motifs que de les soustraire à la visibilité publique en ne leur proposant qu'une activité « prétexte ».

Enfin, il ne s'agit pas de les socialiser à tout prix : l'adolescence et ses prolongements constituent précisément une période de la vie où s'expérimentent les différentes manières d'être au monde qui participeront à la socialisation adulte.

En ce sens, on peut rapprocher la fonction de veille d'une attitude bienveillante au sens où l'on parle de la neutralité bienveillante dans le suivi psychologique, à l'opposé d'une veille-vigile qui ne repère dans les comportements que les risques qu'ils constituent pour autrui.

Comme vous pouvez le constater, certaines de nos préconisations vont déjà dans ce sens mais cette dynamique mériterait certainement d'être consolidée en étant clairement formalisée et repérée et en bénéficiant d'une équipe dédiée.

Pour une information complète sur les conditions de mise en œuvre et les soutiens financiers possibles : fiche technique supplément à la lettre de la DIV N°75 avril 2002